

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2008**
tenue sous la présidence de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

| | | | | |
|------------|------|-------|------------------|--------------------------|
| Présents : | Mme | M. | BAUDUCCIO-DELUC | Conseillère municipale |
| | MM. | C. | BERDAT | Conseiller municipal |
| | | M. | FASSBIND | " " |
| | | P-Y. | FAVARGER | " " |
| | Mmes | M. | GARCIA | Conseillère municipale |
| | | B. | HUNKELER DYLA | " " |
| | MM. | J.-M. | KARR | Conseiller municipal |
| | | C. | LIBEREK | " " |
| | | J. | LOCHER | " " |
| | Mmes | J. | MARTIN-ACHARD | Conseillère municipale |
| | | D. | MEYNET | " " |
| | M. | R. | NAGGAR | Conseiller municipal |
| | Mme | C. | OTHENIN-GIRARD | Conseillère municipale |
| | MM. | F. | PERRIN | Conseiller municipal |
| | | F. | REVERDIN | " " |
| | | L. | RIVOIRE | " " |
| | Mmes | G. | SALERNO | Conseillère municipale |
| | | M. | SOBANEK | " " |
| | | M. | SOMMER | " " |
| | M. | F. | SPINELLI | Conseiller municipal |
| | Mmes | C. | TIERCY | Conseillère municipale |
| | | H. | WYSS | " " |
| | Mme | B. | GRANDJEAN-KYBURZ | Maire |
| | MM. | E. | BIEDERMANN | Conseiller administratif |
| | | F. | WALPEN | Conseiller administratif |
| | MM. | R. | GAILLAND | Secrétaire général |
| | | A. | MURATEL | Secrétaire adjoint |
| Excusés : | Mme | A. | DERUAZ-LOMBARD | Conseillère municipale |
| | M. | F. | FLORINETTI | Conseiller municipal |
| | Mme | A.-C. | IGLEHART-RIBAUX | Conseillère municipale |

Public : 6 personnes

Procès-verbal : Mmes Leila EMAMZADA / Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20h.15 - Séance des Commissions Réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des Commissions réunies du 23 avril 2008 -

20h.30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2008 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Election du Bureau du Conseil municipal -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et moyens de les couvrir;
 - 5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007;
 - 5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2007 et du rapport de gestion 2007 -
- 6) Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : désignation de l'organe de contrôle (art. 21 des statuts de la Fondation) -
- 7) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2007 -
- 8) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 9) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 10) Naturalisations (*huis clos*).

* * * * *

Séance des Commissions Réunies

La Présidente ouvre la séance des Commissions Réunies à 20h.15 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Elle prononce le huis clos.

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions réunies du 23 avril 2008

- Le procès-verbal est adopté par 12 voix pour et 4 abstentions.

La Présidente clôture la séance des Commissions Réunies à 20h.20.

.../..

Séance plénière du Conseil municipal

La Présidente ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-es. Elle excuse M. Florinetti, Mmes Deruaz-Lombard et Iglehart-Ribaux.

Elle souhaite la bienvenue au public.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2008

Folio 4167, au 3^{ème} paragraphe, dernière phrase, M. Spinelli propose la formulation suivante : "L'échauffement des zones périurbaines provoque, par convection, une mauvaise circulation de l'air au centre ville".

Folio 4178, 2^{ème} paragraphe, il s'agit d'une intervention de Mme Sobanek (et non de Mme Salerno).

Folio 4160, M. Karr signale avoir prononcé quelques paroles concernant l'aménagement du village qu'il ne retrouve pas dans le procès-verbal.

Dans les communications du Conseil administratif, Mme Sobanek signale que le "je" est utilisé à plusieurs reprises.

Folio 4174, Mme Sobanek demande que l'on change le terme "à une reprise" par "une fois".

Dans le rapport d'activité 2007, elle s'étonne que l'on mentionne l'année 2008. Il lui est précisé que la périodicité dudit rapport comprend la période allant du 1^{er} juin 2007 jusqu'au mois de mai 2008.

- Le procès-verbal est approuvé par 19 voix pour et 2 abstentions.

2) Communications du Bureau

La Présidente donne lecture des courriers suivants, lesquels figurent en annexe au présent procès-verbal :

- invitation du jardin d'enfants-garderie Les Castagnettes;
- invitation de l'AGG concernant la Fédération Suisse de Gymnastique;
- démission de M. Christophe Berdat de sa fonction de conseiller municipal;
- de l'Etat-major de la compagnie des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries concernant le remplacement de véhicules feu.

Une note relative au mode de fonctionnement du secrétariat du Conseil municipal est remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

La Présidente signale également le souhait du Bureau de pouvoir bénéficier d'une imprimante en réseau.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, lequel lit la réponse au courrier cité de l'Etat-major de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

" Contrairement à ce que d'aucuns affirment dans un courrier adressé à Mme la Présidente du Conseil municipal et M. le Président de la commission Sports-secours, et dont copie ne nous a été remise que très récemment par Mme la Présidente, le Conseil administratif a toujours porté une attention soutenue aux diverses demandes provenant de la Compagnie des Sapeurs-pompiers XXI.

Cela étant, et pour ce qui concerne plus particulièrement l'acquisition d'un véhicule Tonne Pompe, les membres de la commission Sports-secours ont été dûment informés de cette dernière, au demeurant en présence des membres de l'Etat-major de la Compagnie, lors d'une séance survenue le 17 décembre 2007.

Conscients du fait que la flotte existante des véhicules feu vieillit, subséquemment que l'acquisition éventuelle d'un véhicule Tonne Pompe léger paraît souhaitable, il convient d'analyser cette dernière à la lumière des réflexions en cours au niveau cantonal concernant le processus Pompiers XXI.

Ainsi, l'acquisition de matériel et d'équipements par les compagnies volontaires de sapeurs-pompiers a fait l'objet d'une étude par la Direction cantonale de la Sécurité civile. Une présentation des conclusions de ladite étude par le Colonel Wassmer, directeur de la Sécurité civile, auprès du Comité de l'ACG est attendue dans un avenir proche.

De plus, un dossier d'appel d'offres relatif au véhicule Tonne Pompe a été établi et remis pour commentaires à M. David Gysler, directeur de la Sécurité civile, lors d'un entretien en mairie le 24 avril 2008.

Par ailleurs, et tenant compte, entre autres, du fait que la convention ColVanChe est devenue de facto caduque, de par l'impossibilité d'harmoniser les positions des uns et des autres concernant certaines dispositions relatives aux piquets durant les fins de semaine et les vacances, une analyse des synergies potentielles entre les compagnies de sapeurs volontaires des Trois-Chêne est en cours.

Ainsi, une première réunion préparatoire réunissant les conseillers administratifs délégués au feu a eu lieu ce jour-même.

En raison de tout ce qui précède, il est proposé qu'une délégation de la Compagnie XXI soit à nouveau reçue, le moment venu, c'est-à-dire à réception du rapport attendu de la Sécurité civile, par la commission Sports-secours. "

3) Election du Bureau du Conseil municipal

La Présidente signale que conformément à l'article 9 de la LAC et à l'article 4 du règlement du Conseil municipal, celui-ci, dans une séance préalable au 1^{er} juin, doit voter la composition de son bureau pour l'exercice suivant. En conséquence, le Bureau a décidé, dans sa dernière séance, de proposer M. Jean Locher comme Président; Mme Danielle Meynet comme Vice-Présidente; M. Jean-Michel Karr comme secrétaire; Mme Marion Garcia et elle-même comme membres.

M. Rivoire tient à préciser, en guise de préambule, que sa remarque ne concerne pas les personnes, loin de là, mais rappelle que les usages étaient auparavant différents. En effet, le ou la présidente sortant-e laissait la place à un des membres de son groupe pour renouveler le Bureau du Conseil municipal. Pendant de nombreuses années, il y a eu des rocades; une fois que la présidence avait été exercée, le président cédait automatiquement sa place à un des membres de son groupe pour renouveler le Bureau. Dans la proposition qui vient d'être faite, il remarque que plusieurs membres du Bureau ont déjà siégé en son sein au cours de la législature précédente, voire même davantage, semble-t-il, pour certains d'entre eux qui siègent depuis plus de huit ans. Il serait donc intéressant de trouver des membres dans chaque groupe pour amener une façon différente de voir les choses. Il ne demande pas de modifier la proposition qui vient d'être faite mais qu'une analyse soit faite pour l'avenir.

M. Karr propose que l'on puisse réfléchir cette année déjà sur la proposition de M. Rivoire et que l'on reporte le vote désignant les membres du Bureau à la prochaine séance du Conseil municipal. Le Bureau, dans sa composition actuelle, se réunira une dernière fois pour l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Il trouve donc extrêmement salutaire le rappel de M. Rivoire et suggère des discussions en amont.

La Présidente rappelle l'article 9 de la LAC qui stipule que le vote de confirmation du Bureau doit intervenir avant le 1^{er} juin.

Mme Meynet suggère que l'on approuve ce soir les candidats qui sont présentés, quitte, après réflexion, à faire une rocade.

M. Rivoire n'entendait pas remettre en cause la proposition du jour mais il trouverait dommage qu'une personne annonce sa démission du Bureau en cours d'exercice; il préférerait que l'on change de système l'année prochaine, cas échéant.

M. Locher comprend la remarque de M. Rivoire mais, dans les discussions qui ont eu lieu en tout début de législature, le Bureau a tenté d'organiser en son sein une rocade permettant de respecter le fait que la présidence dure une année. Mettre au Bureau de nouvelles personnes est certes une bonne idée, mais il faudrait alors le faire en début de législature. En effet, la crainte est de devoir tout remettre en question alors qu'il existe une bonne entente dans le groupe qui s'est constitué. La rocade se fait naturellement et à chaque groupe de décider, en début de législature, qui il entend présenter au Bureau.

M. Rivoire admet cette remarque mais le système précédent a duré pendant de nombreuses années sans que le fonctionnement du Conseil municipal n'en soit perturbé.

Pour Mme Meynet, il est important que les personnes du Bureau s'entendent bien; travailler ensemble pendant 4 ans constitue aussi un apprentissage.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, met aux voix la composition du Bureau.

- Par 19 voix pour et 2 abstentions, les membres du Conseil municipal approuvent la composition du Bureau pour l'exercice 2008-2009.

4) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Conseil administratif

Il a été procédé à la répartition des charges au sein du Conseil administratif pour la période allant du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 :

- M. Emile Biedermann a été désigné comme président, et portera le titre de maire;
- M. Francis Walpen a été désigné en tant que vice-président;
- Mme Béatrice Grandjean-Kyburz a été désignée comme membre.

Activités en faveur des aînés

La prochaine rencontre Café-croissants prévue le 10 juin au CRL sera consacrée à la présentation des activités du Comité de la Course de l'Escalade seniors sur le plan nutritif, du Restochêne ainsi que de l'association La Main tendue.

La rencontre prévue le 9 septembre 2008, laquelle se déroulera à la salle communale Jean-Jacques Gautier, sera animée par Mme Daria Lopez-Alegria, épouse du commandant de navette spatiale Michael Lopez-Alegria. Un flyer annonçant cette séance sera envoyé à l'ensemble des aînés de la commune vers la mi-août.

Par ailleurs, le Conseil administratif a retenu les dates des jeudis 2 et 9 octobre 2008 pour la traditionnelle sortie offerte aux aînés de la commune.

Ecoles

Le Conseil administratif adressera ses messages de bienvenue à M. Frédéric Heiz et Mme Marti, nouveaux directeurs des écoles, lors du repas du corps enseignant prévu le 27 mai, auquel les membres du Conseil municipal seront invités.

M. Heiz assumera sa fonction auprès des écoles du Belvédère, de la Gradelle et De Haller à Chêne-Bourg, et Mme Marti auprès des écoles de Conches et de Chêne-Bougeries. Néanmoins, personne ne connaît encore leur cahier des charges réel.

La Fête des Promotions aura lieu vendredi 27 juin et sera placée sous le thème des "Jeux Olympiques". Vous en recevrez le programme à la mi-juin. Merci de réserver votre soirée.

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite que

- le Conseil administratif a décidé d'organiser, en collaboration avec le docteur vétérinaire Etienne Monnin, des cours théoriques destinés aux nouveaux acquéreurs

de chiens, ceci en juin et en septembre. Il a été proposé d'élargir ces cours aux résidents des Trois-Chêne;

- le Conseil administratif a également décidé de s'associer à la campagne d'affichage de prévention à l'attention de ces mêmes propriétaires de chiens avec un visuel "goal" durant 2 semaines pendant la période de l'Eurofoot 2008.

Culture

Mme Grandjean-Kyburz précise que ce printemps est très riche en manifestations culturelles, tant sur la commune, que dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois.

- **Le 29 avril**, le très grand succès du concert de l'Orchestre Buissonnier n'a pas été anticipé. Il a fallu ajouter des chaises pour installer près de 200 personnes venues applaudir Vincent Thévenaz et ses amis musiciens. Le programme de musique baroque fut très apprécié;

Ceux qui ne l'ont pas encore fait, sont vivement invités à aller visiter l'exposition "Façon Façon", à l'Espace Nouveau Vallon, exposition qui présente de magnifiques jouets fabriqués en Afrique de l'Ouest, avec des emballages et autres matériaux de récupération. Il ne reste plus que quelques jours puisqu'elle fermera ses portes dimanche 18 mai.

Sept classes des écoles de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg l'ont visitée, les matins, accompagnées des enseignants et accueillies par de sympathiques personnes qui leur proposent une visite guidée.

Les après-midi et les week-ends sont ouverts au grand public.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- Suivant de près l'exposition "Façon Façon", nous accueillerons à l'Espace Nouveau Vallon, **du 23 mai au 3 juin** prochains, une exposition de "dessins contemporains" préparée par Mmes Françoise Hélène Brou et Martine Opplicher, dans le cadre de la 6^{ème} édition des Ateliers Portes Ouvertes, que nous accueillons à Chêne-Bougeries pour la 4^{ème} fois. Son vernissage aura lieu jeudi 22 mai, dès 18h.00 à l'Espace Nouveau Vallon. Par ailleurs, le mercredi 28 mai, à 19h.00, Mme Brou, historienne de l'art, va conduire une visite guidée de l'exposition.
- Durant deux week-ends, des artistes de Genève et des environs ouvriront leurs ateliers au public. Les samedi 24 et dimanche 25 mai, seront consacrés aux artistes de la "campagne" et les artistes des Trois-Chêne y sont bien représentés;
- Le **samedi 31 mai**, les membres du Comité de la **Fête du Renouveau**, aidés des services de la commune, ont imaginé de transformer la place Audéoud en plage de la Méditerranée. Nous sommes tous conviés par les associations, qui se sont investies dans ce projet, à venir faire du sport ou une séance de bronzage, dans une ambiance de vacances. Venez nombreux, parlez-en autour de vous. Ce sera peut-être la seule occasion de voir la plage à Chêne-Bougeries !
- Les traditionnels "Mardis de Sismondi", auront lieu **les 3 et 17 juin** prochains à 20h. Comme les années précédentes, l'un sera consacré au **théâtre**, avec la présentation le 3 juin dans le parc Stagni, sur demande de Mme Anne Bisang, du travail de l'Atelier

Théâtre de Chêne-Bougeries et de la Comédie de Genève, soit la pièce très connue de Friedrich Dürrenmatt "La visite de la vieille dame". A noter que deux autres représentations sont prévues, à l'Aula de l'ECG Jean-Piaget, samedi 17 mai, à 20h.00 et dimanche 18 mai, à 17h.00.

Le 2^{ème} Mardi, soit le 17 juin, accueillera, sur l'Esplanade Sismondi ou à la salle communale en cas de pluie, les **chorales** des écoles de Chêne-Bougeries, Conches et la Gradelle. Parents, amis viennent toujours nombreux à cette sympathique soirée. Comme il est de coutume, le pot de l'amitié après chacune de ces représentations sera servi par les membres du Conseil municipal et je vous remercie par avance de votre aide.

- Du 23 au 25 mai, le **Festival Musiques Métisses**, soutenu par les trois communes chênoises, dans le cadre du Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC), se déroulera au Point Favre, à Chêne-Bourg. L'inauguration aura lieu le 23 mai à 18h.30. Ce festival de musique, danses et contes, mettra à l'honneur la culture africaine.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle également que la date de l'assemblée générale de l'**Association des Editions Chênoises**, non convoquée mais annoncée dans le Chênois, se tiendra le lundi 19 mai 2008, à 20h.00, au Point Favre à Chêne-Bourg.

Mme Grandjean-Kyburz annonce

Groupe "Responsabilités citoyennes"

Le groupe s'est réuni le 21 avril dernier. Les changements prévus dans les écoles, dès la rentrée scolaire prochaine, ont été longuement abordés.

Le Centre de Rencontres et de Loisirs a évoqué les projets en cours dans le cadre de la ludothèque (extension des horaires – diversification du public visé).

M. François Bullat a demandé au groupe de prévoir un moment de réflexion sur son action, comment utiliser les informations qui sont échangées lors des réunions et ce qui pourrait être envisagé à l'avenir, soit à partir de la rentrée scolaire, pour promouvoir les responsabilités citoyennes.

Ce sera l'un des points discutés lors de la prochaine réunion fixée au 23 juin.

Mme Grandjean-Kyburz donne la réponse suivante aux diverses questions posées par M. Lionel Rivoire concernant les procès-verbaux des séances du Conseil municipal.

" Afin de donner suite aux diverses interrogations formulées par M. Lionel Rivoire, conseiller municipal, lors des séances ordinaires dudit Conseil des 7 février et 10 avril 2008 concernant les procès-verbaux de séances du Conseil municipal, le Conseil administratif souhaite apporter les précisions suivantes.

La loi sur l'administration des communes (LAC) traite du procès-verbal du Conseil municipal à son article 25 (LAC B 6 05). Cette disposition laisse une marge de manœuvre appréciable à chaque Conseil municipal concernant les informations qu'il souhaite voir figurer dans ledit procès-verbal. Toutefois, ce dernier doit pour le moins mentionner le nom des membres présents, les propositions faites et les décisions prises avec indication des voix émises. Ces précisions sont par ailleurs reprises aux articles 12 et 13 du règlement du Conseil municipal de la ville de Chêne-Bougeries.

.../..

Force est aujourd'hui d'admettre que la teneur des procès-verbaux des séances du Conseil municipal vont bien au-delà des exigences fixées, tant par la LAC que par ledit règlement.

La problématique du contenu du procès-verbal, texte intégral ou non, passage simplifié, de même que la publication des annexes demeurent de la compétence du Conseil municipal, dans le cadre de son organisation interne.

Ainsi, plutôt que de publier sur le site des procès-verbaux dans lesquels figurent en tête de page des modifications demandées par rapport au procès-verbal précédent, les modifications sont directement apportées dans le texte une fois les procès-verbaux approuvés, ceci par souci du confort des lecteurs. Cette approche a été entérinée par le Bureau.

Pour ce qui concerne les annexes, il a été souhaité de ne pas mettre ces dernières en ligne, entre autres en raison de la diffusion des signatures.

Le secrétariat de la mairie apporte les modifications souhaitées aux procès-verbaux avant leur mise en ligne.

Pour ce qui est de la transmission de versions "officielles" des procès-verbaux au Service de surveillance des communes, il n'existe aucune obligation formelle en la matière. Cela étant, ledit Service procède à des contrôles aléatoires du respect des dispositions figurant à l'article 25 LAC cité, par consultation des différents sites Internet des communes.

En raison de tout ce qui précède et à moins d'une décision contraire du Bureau, organe compétent en matière d'organisation du secrétariat du Conseil municipal, il n'est pas envisagé de remise à jour de l'intégralité des procès-verbaux figurant sur le site www.chene-bougeries.ch.

Le public intéressé à consulter un procès-verbal du Conseil municipal, en vertu des dispositions pertinentes de la LIPAD, a accès à la version papier. "

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Travaux projetés

Les membres de la commission Mobilités-nature-environnement ont été informés lors de la séance de commission du 6 mai d'un projet consistant à remettre en état les zones pavées situées à la place des Trois-Martyrs, ainsi que sur l'Esplanade de la mairie. Ces travaux ont été devisés à CHF 24'000.-- et admis en dépassement sur le compte "Entretien routes et trottoirs".

Les membres de la commission Bâtiments-constructions ont quant à eux été informés lors de la séance de commission du 8 mai 2008 d'un projet relatif à l'installation d'un WC pour personnes handicapées au rez-de-chaussée de la salle communale Jean-Jacques Gautier. Ces travaux sont devisés à CHF 32'000.-- et avaient été portés au budget 2008.

Circulation

A la suite de divers contrôles de vitesse effectués au chemin des Bougeries, force est d'admettre que les vitesses observées sont excessives, en particulier entre 23h. et 6h. du matin. Cela s'explique par une chaussée rectiligne sans stationnement latéral incitant aux excès de vitesse. Un projet de création d'obstacles physiques (onglets) en tête de stationnement des places autorisées est actuellement à l'étude. Une demande sera faite auprès de l'Office cantonal de la mobilité.

Bâtiment sis 8bis route du Vallon

Dans le cadre du concours sur invitation relatif à la rénovation/transformation du bâtiment situé 8bis route du Vallon, le collège d'experts s'est réuni le 7 courant entre 10h. et 18h. Les cinq projets présentés ont été admis au jugement nonobstant le fait que 2 candidats avaient proposé une démolition totale ou partielle du bâtiment, alors que le maître d'ouvrage souhaitait en principe sa conservation. A l'issue de ces débats, le jury a recommandé l'attribution d'un mandat d'étude au bureau Honegger-Müller dont le projet respecte intégralement la structure du bâtiment existant tout en intégrant les liaisons verticales en articulation des 2 corps de la construction. Moyennant quelques adaptations souhaitées, lesquelles ont été indiquées au lauréat du concours, la proposition consisterait à utiliser les sous-sols pour les archives communales, le rez-de-chaussée pour les communs et le service de sécurité municipale, le 1^{er} étage pour les affaires culturelles et le service technique; étant précisé que le surcomble pourrait être affecté à une salle de conférence commune.

Ce projet et une proposition d'honoraires y afférente pour le crédit d'étude seront présentés aux membres de la commission Bâtiments-constructions le 5 juin puis aux membres de la commission Finances le 9 juin et pourrait être soumis à délibération du Conseil municipal lors de la séance ordinaire prévue le 19 juin 2008.

La Présidente remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Personnel

Après avoir auditionné 4 candidat(e)s à un poste d'informaticien(ne) de gestion, le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Rachel Ferretti Rey, ceci dès le 1^{er} juin 2008 et sur la base d'un taux d'activité fixé à 80%.

Le Conseil administratif a décidé de solliciter la prolongation, pour une durée de 30 jours, soit au 31 juillet 2008, du contrat liant les 2 agents de parcs mis à la disposition de la ville de Chêne-Bougeries par l'Office cantonal de l'Emploi (OCE).

CEVA

Comme chacun aura pu l'apprendre par la presse, l'Office fédéral des transports a délivré l'autorisation de construire la semaine dernière, rejetant ainsi environ 1700 oppositions. Ce document est à disposition pour consultation en Mairie. Le Conseil administratif n'a pas jugé raisonnable d'en faire des copies puisqu'il comporte 395 pages.

Finances

Les membres du Conseil municipal sont appelés à voter les comptes 2007. Selon le calendrier prévisionnel, le Conseil administratif débutera en interne, le 20 mai 2008, le processus budgétaire 2009. C'est l'occasion de rappeler, comme l'an dernier, qu'il est à disposition des groupes, du 1^{er} au 30 juin, pour entendre leurs remarques et propositions.

5) Propositions du Conseil administratif :

5.1 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et moyens de les couvrir

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno indique que la commission Finances, afin de procéder au contrôle des comptes de la commune et de la Fondation, a bénéficié de 2 demi-journées, c'est-à-dire le samedi 5 avril de 09h.00 à 12h.00 et le lundi 7 avril de 14h.00 à 20h.00. Toutes les pièces comptables et les grands livres ont été mis à disposition des membres. Le contrôle s'est effectué, soit individuellement, soit par groupe de 2 personnes. La séance de débriefing a eu lieu le lundi 7 avril 2008 à 20h.15. Lors de sa séance du 28 avril 2008, la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité trois points, à savoir, les crédits supplémentaires, les comptes de la commune et les comptes de la Fondation. L'ensemble des commissaires ayant pu à leur entière satisfaction contrôler toutes les pièces comptables qu'ils souhaitaient, il a été décidé qu'il ne serait pas nommé de rapporteur, ni de majorité, ni de minorité.

Au nom de la commission Finances, Mme Salerno tient à remercier le Conseil administratif et les services financiers de la commune pour avoir accepté de mettre leur temps à disposition le samedi matin et le lundi après-midi.

La Présidente remercie Mme Salerno et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen souhaiterait rappeler, en particulier à l'intention des nouveaux membres du Conseil municipal, que le montant total des crédits supplémentaires qui figure dans l'opuscule qui leur a été remis s'élève à CHF 2'500'370.--. Les membres du Conseil ne sont toutefois appelés à se prononcer que sur CHF 1'035'539.--, la différence étant essentiellement rattachée aux dépassements fiscaux, remises des créances irrécouvrables, supplément de compensation aux communes françaises, ...

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2007
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu le rapport des commissions réunies du 23 avril 2008 -

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal

D E C I D E

Par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2007 suivants pour un montant total de CHF 1'035'539,20, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale qu'elle n'a rien à ajouter.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, lequel n'a rien non plus à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Salerno indique la position du groupe libéral.

" Le groupe libéral remercie le Conseil administratif ainsi que les collaborateurs de la mairie pour l'établissement des comptes 2007. Il constate avec satisfaction que l'embellie économique que connaît le canton de Genève permet pour la 3^{ème} année consécutive à notre commune de présenter des comptes avec des résultats positifs, plus importants que d'ordinaire.

On peut rappeler également que l'augmentation des rentrées fiscales a permis à notre commune :

- 1) de maintenir et d'améliorer les prestations à ses administrés;
- 2) de faire face aux augmentations ordinaires de ses dépenses;
- 3) d'absorber le report des charges imposé par le canton de Genève aux communes depuis 2006;

.../..

- 4) d'augmenter la provision pour perte sur les reliquats fiscaux;
- 5) de pouvoir présenter un résultat 2007 positif de CHF 1'701'466,19 par rapport à l'insuffisance budgétaire 2007 prévue de CHF 596'122.--.

Le groupe libéral adoptera donc les comptes 2007, présentant un résultat positif pour l'année 2007 de CHF 1'701'466,19 et une fortune nette au 31 décembre 2007 de CHF 86'106'212,62. "

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2007

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement -

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire -

Vu le préavis favorable par 7 voix pour, soit à l'unanimité, de la commission Finances du 28 avril 2008 –

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 –

Sur proposition du Conseil administratif –

Le Conseil municipal

D E C I D E

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 24'972'092,86 aux charges et de CHF 26'673'559,05 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'701'466,19.
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de CHF 4'280'332,70 aux dépenses et de CHF 22'833.-- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 4'257'499,70.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 4'257'499,70 par l'autofinancement au moyen de la somme de CHF 4'098'238,00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'701'466,19.

.../..

| | | |
|----|--|--------------------|
| 5. | D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'701'466,19 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007. | |
| 6. | D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de CHF 117'130'320,26 qui se compose de : | |
| | - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF 71'983'159,51 |
| | - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF 45'147'160,75 |
| | <hr/> | |
| | Total de l'actif | CHF 117'130'320,26 |
| | <hr/> | |
| | et au passif un montant de CHF 117'130'320,26 qui se compose de : | |
| | - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | CHF 1'434'942,05 |
| | - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | CHF 7'095'000,00 |
| | - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | CHF 1'511'942,94 |
| | - Provisions (nature 24) | CHF 11'892'524,00 |
| | - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF 9'089'698,65 |
| | - Fortune nette (nature 29) | CHF 86'106'212,62 |
| | <hr/> | |
| | Total du passif | CHF 117'130'320,26 |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à CHF 12'600'000.--.

5.3 Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : approbation des comptes 2007 et du rapport de gestion 2007 -

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, Présidente de la Commission Finances.

Mme Salerno n'a rien à ajouter sinon que les comptes 2007 de la Fondation ont été adoptés favorablement, à l'unanimité, lors de la séance de la commission Finances du 28 avril 2008.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, lequel n'a rien à ajouter.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

FONDATION COMMUNALE POUR L'AMENAGEMENT DE
CHENE-BOUGERIES : APPROBATION DES COMPTES 2007 ET DU
RAPPORT DE GESTION 2007

Vu l'art. 7 des statuts de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité par la commission Finances lors de sa séance du 28 avril 2008 -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport de gestion 2007, le bilan, le compte de pertes et profits 2007 et le rapport de contrôle établi par le bureau Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA.

6) Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries : désignation de l'organe de contrôle (art. 21 des statuts de la Fondation)

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno rappelle que, selon l'article 21 des statuts de la Fondation, chaque législature le Conseil municipal doit désigner l'organe de contrôle de ladite Fondation. Compte tenu de l'organisation du service de comptabilité de la commune pendant les 2 dernières années, celle-ci a fait appel à une fiduciaire externe pour préparer les comptes et à une autre fiduciaire externe pour le rapport de révision. Par souci d'économies et, étant donné que le poste de responsable des Finances est maintenant occupé par M. Muratel, lequel a le temps à disposition pour établir les comptes de la Fondation, elle a proposé que la fiduciaire Antoine Gautier SA soit l'organe de révision. Dans la mesure où il s'agit d'un mandat de l'ordre de CHF 3'000.-- à CHF 3'500.--, il n'y a pas eu d'appel d'offres. Sa proposition a été acceptée en commission Finances le 28 avril 2008.

La Présidente passe la parole à M.Walpen.

M. Walpen souhaiterait simplement souligner qu'effectivement le service de la comptabilité reprendra les comptes tel que cela a été dit et il se réjouit que cela puisse se faire ainsi.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met aux voix la désignation de la fiduciaire Antoine Gautier SA en tant qu'organe de contrôle.

- Par 18 voix pour et 2 abstentions, le Conseil municipal accepte de confier le mandat d'organe de contrôle à la fiduciaire Antoine Gautier SA.

7) Présentation par le maire du rapport administratif pour l'année 2007

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, Maire.

" Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Conformément à l'article 48, lettre e) LAC, un rapport administratif annuel doit être présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif, et transmis, le moment venu au Service de surveillance des communes.

Ainsi, il est de coutume de vous présenter, lors de la séance du mois de mai, la structure dudit rapport annuel de notre commune.

Nous vous rappelons que la période administrative relatée va du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, à l'exception du compte rendu financier, lequel suit l'exercice fiscal.

Compte tenu du succès remporté par le concept de présentation au cours de la dernière législature, nous le conserverons dans ses grandes lignes pour cette édition 2007. L'impression sera donc effectuée en quadrichromie, le format usuel de 168 x 230 mm sera conservé, et la maquette déclinera le logo générique communal.

Ce rapport se veut le reflet des multiples activités, projets développés par la commune. Aussi, nous nous devons d'éditer un fascicule, à l'approche visuelle attrayante et relevant de manière exhaustive la vie communale.

Ainsi, les différents chapitres évoqueront successivement :

- La structure politique de la commune, accompagnée d'un message du Conseil administratif, la présentation du Conseil municipal, de ses commissions et des ordres du jour des séances de juin 2007 à mai 2008.
- Les services de la mairie et les troupes communales
- La Culture et les Sports, avec les nombreuses manifestations programmées d'année en année ou inédites; la présentation des différentes associations et institutions et de leurs activités, sans oublier le Centre sportif Sous-Moulin et son programme varié.
- Les projets et infrastructures, reflétant les différents dicastères, à savoir :
 - *Urbanisme*, avec les divers dossiers (PLQ - projet CEVA - plan directeur communal - réaménagement du Village,...)
 - *Bâtiments et constructions*, avec les divers travaux réalisés ou en cours de réalisation tels que la rénovation/transformation du bâtiment sis 132, rte de Chêne et de celui sis 8bis rte du Vallon, la rénovation de l'immeuble sis 18 rue de Chêne-Bougeries, le remplacement du système de chauffage de l'école de la Gradelle,...)
 - *Mobilités, nature et environnement*, avec les études de circulation en cours dans divers secteurs de la commune, les mesures de modération de trafic au chemin De-La-Montagne, l'étude de stationnement sur l'ensemble du territoire communal, les réfections de divers chemins, la poursuite du dossier Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la mise en œuvre d'un Agenda 21 communal, les projets en

cours auprès de notre service des parcs et promenades, sans oublier les mesures prises et envisagées pour la gestion des déchets (déchetteries enterrées, micro-déchetteries,)

- *Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries*

- La Petite enfance et les Affaires sociales, avec les restaurants scolaires, les crèches et garderie, le projet de "Maison de l'Enfance", la présentation du rapport "Etude sur les différentes options envisageables pour la structuration du secteur de la petite enfance – commune des Trois-Chêne" par la société Evaluanda, puis une description des multiples actions entreprises au profit des aînés et des personnes défavorisées, et l'attribution des subventions (nouveaux critères dans le cadre du développement durable).

Ce rapport annuel se terminera par une présentation des comptes de la commune au 31 décembre 2007, agrémentée de statistiques, ainsi que des renseignements officiels.

La diffusion de ce document, miroir de nos activités, tant au niveau du Conseil administratif que du Conseil municipal est prévue pour une distribution tous-ménages en septembre. "

La Présidente ouvre la discussion.

M. Karr souhaiterait adresser deux suggestions au Conseil administratif concernant son rapport. En premier lieu, il suggère d'utiliser du papier recyclé car c'est un document épais et lourd qui est diffusé en tous-ménages. Deuxièmement, le rapport administratif annuel pourrait être qualifié de "top-down", les autorités communales s'adressent à la population sans nécessairement avoir de retour de la part de celle-ci; c'est donc une information diffusée de façon pyramidale, ce qui est une bonne chose en soi. Toutefois, on va vers deux processus qui vont compter pour la population, le plan directeur communal, d'une part, et l'Agenda 21, d'autre part. Il souhaiterait suggérer qu'il y ait une fiche d'information succincte relative à ces deux processus, en ce qui concerne le retour attendu de la population. Il faut que les gens sachent que les informations qui sont publiées dans le rapport administratif sont des informations sur lesquelles ils auront une possibilité d'influer. En fait, ce qu'on va leur présenter dans ce document, c'est un état des lieux de la commune. Ce dernier se conçoit comme une photographie importante à un moment donné sur laquelle les habitants peuvent se baser pour se motiver à participer en tant que citoyens aux processus cités. Ainsi, il propose que ces deux amorces figurent dans le rapport de manière à ce que les gens puissent être impliqués en amont dans les grandes options d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

- Mme Grandjean-Kyburz propose d'inclure cela dans le message du Conseil administratif.

8) Communications des commissions et délégations du Conseil municipal

M. Locher signale, pour la commission Urbanisme, que celle-ci a rencontré lors de sa dernière séance, d'une part le mandataire qui doit s'occuper de la réalisation du plan directeur communal (la présentation complète devrait être transmise incessamment) et, d'autre part, les propriétaires des terrains de Challandin qui avaient été récemment déclassés par le Grand Conseil. Une présentation succincte d'un avant-projet a été faite. Les propriétaires seront ensuite à nouveau invités dans le but de faire évoluer si possible le projet dans le sens des souhaits de la commune.

Mme Meynet souhaiterait dire deux mots concernant la Fête du Renouveau qui aura lieu le 31 mai. Chacun a reçu le programme; environ 40 associations seront présentes; ces dernières vont travailler autour du thème de la plage. La place Audéoud sera transformée en plage en priant qu'il ne pleuve pas; les associations sportives seront très présentes, il y a aura des jeux de plage. Cela devrait être une superbe fête qui se passera dans une configuration différente; ce ne sera plus la grande tente mais des petites paillottes. Elle se terminera à minuit avec un bal sur la plage et un DJ connu à Genève. Chacun est bien sûr invité à y participer.

M. Berdat signale qu'il a été sollicité par le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers 21 qui organise demain soir un exercice de compagnie. Il a adressé une invitation par courrier électronique à chaque membre de la commission Sports-secours en espérant que cette invitation puisse être étendue au-delà de ladite commission. Ceux qui souhaiteraient participer à cette soirée voudront donc bien contacter, soit le commandant, soit lui-même.

9) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

9.1 Motion concernant une politique communale active pour la mobilité douce

La Présidente donne lecture de la motion signée par Mme Sobanek.

" Les déplacements en voiture, souvent individuelles, engorgent notre ville, polluent, sont voraces en espace goudronné et favorisent l'obésité. Beaucoup de ces déplacements peuvent être faits en vélo ou à pied. Déjà l'année dernière, les socialistes ont demandé une politique active, mais le Conseil municipal est resté au stade de l'étude. Les socialistes demandent que soient étudiées, afin de passer aux actes, dans la commission Mobilités-Nature-Environnement, les possibilités suivantes :

- une réelle incitation à prendre les transports publics pour les nouveaux arrivants sur la commune (abonnement TPG);
- un rabais sur l'achat d'un vélo électrique contre un engagement à utiliser ce vélo en grande partie pour ses déplacements (les villes de Neuchâtel et Bâle le font; d'autres l'étudient);
- des cartes TPG moins chères pour les communiers (mode à définir).

Il serait également souhaitable de faire un bilan des réparations/améliorations à effectuer pour les pistes cyclables de la commune et d'intervenir auprès du canton pour avoir une véritable piste cyclable le long de la route de Chêne. La piste existante est

.../...

extrêmement dangereuse en partie à cause de la mauvaise inclinaison et le revêtement défectueux. "

Mme Sobanek souligne qu'elle n'a pas mis des pages et des pages de justifications car ces dernières lui paraissent assez évidentes. Lorsqu'elle parle de vélo électrique, elle a déjà acheté le sien et peut organiser une séance d'essai un samedi matin à l'attention des conseillers municipaux. Elle en a fait la demande au propriétaire d'un magasin de vélos, proche de Chêne-Bougeries, lequel serait prêt à mettre à disposition des vélos électriques (tout en précisant qu'elle ne touchera bien entendu aucun pourcentage, en cas d'achat). Plusieurs communes subventionnent déjà de telles actions mais il ne s'agit pas ici de verser de l'argent pour que les gens s'achètent un nouveau vélo dont le prix s'échelonne entre € 1'600.-- et CHF 4'000.--. Il faudrait négocier la contrepartie, comme par ailleurs pour les abonnements TPG ou CFF. Elle souhaiterait dès lors que ceci soit étudié en commission et qu'il y ait une rubrique y afférente dans le budget 2009, car c'est plus nécessaire que jamais.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Martin-Achard souhaiterait compléter la demande de Mme Sobanek. Il serait assez utile pour les cyclistes que la commune prévoie dans les parkings communaux des installations où l'on puisse accrocher son vélo.

M. Naggar suppose que l'on subventionne l'achat de 1000 vélos électriques, par exemple. Quel contrôle y aura-t-il sur l'utilisation de ces derniers ? Les bénéficiaires peuvent les laisser dans leur garage, ils peuvent faire des sorties le dimanche pour aller se balader et pour le reste de la semaine utiliser leur 4 x 4.

Mme Salerno pense que c'est une bonne idée de proposer la possibilité de promouvoir l'usage des vélos, mais il faudrait plutôt que cela soit étudié dans le cadre de l'Agenda 21. Dans la discussion qui s'est ouverte concernant les objectifs de cet Agenda, cela pourrait être considéré comme une des priorités.

M. Karr estime, au contraire de Mme Salerno, que tout ce que l'on pourra faire avant le lancement d'un Agenda 21, constituera autant de réalisations dont on pourra déjà se prévaloir en disant qu'à Chêne-Bougeries, on n'a pas attendu l'Agenda 21 pour entreprendre ce genre de démarches.

M. Rivoire rejoint l'avis de Mme Salerno dans la mesure où se pose quand même une question financière. Il trouverait plus facile de passer par le processus d'Agenda 21, ne serait-ce que pour obtenir des chiffres quant aux mesures envisagées. Il y a certes des actions qui peuvent être entreprises plus rapidement, mais on pourrait les favoriser dans la "globalité" de l'Agenda 21. Par ailleurs, il y a plusieurs réponses à donner à cette motion; il n'y a pas qu'une seule commission qui est concernée, et c'est cela qu'il faut examiner.

Mme Othenin-Girard souhaiterait savoir combien de cart@bonus TPG à CHF 20.-- au lieu de CHF 30.-- la commune met à disposition.

.../..

Mme Grandjean-Kyburz indique que la commune dispose de 150 cartes et qu'il n'y en a plus au bout de 48 heures.

Mme Othenin-Girard en déduit que c'est la preuve d'une demande. Pourrait-on imaginer qu'il y ait plus de cartes de tram et que la possibilité de les obtenir soit ouverte à toutes les générations (en gardant 120 cartes pour les aînés, et en prévoyant 80 cartes pour les autres usagers). C'est ce qu'il y a de plus facile pour aider les gens à prendre le tram; le vélo constituant effectivement une autre possibilité de réduire le nombre de déplacements en voitures.

Mme Meynet trouve les propositions de Mmes Othenin-Girard et Sobanek importantes et il faut les mettre en œuvre rapidement pour que les gens se rendent compte que l'on est en marche vers une vraie histoire. Elle suggère pour sa part qu'elles soient étudiées en priorité par la commission Mobilité-Nature-Environnement. De toute manière, il faut s'atteler à l'Agenda 21 et il faut informer vite et bien; il faut entreprendre des actions qui se ressentent tout de suite au niveau du public. S'agissant des cartes de tram, on peut montrer aux gens que cela n'est pas plus compliqué que d'aller en voiture. Quant aux vélos qu'on mettrait à disposition, cela pourrait être discuté en commission et constituer une des premières actions. Lors de la préparation de la Fête du Renouveau, l'idée avait été étudiée avec Mme Grandjean-Kyburz de mettre à disposition des vélos pour le public mais il n'avait pas été possible de la concrétiser en raison, entre autres, du fait que le gardiennage s'avérait difficile à organiser.

Mme Sobanek rappelle que plusieurs projets de construction sont en train de se développer dans la commune et on attend entre 2000 et 3000 nouveaux habitants, ces prochaines années. Dans les communes environnantes, sans parler des communaux d'Ambilly, on va aussi construire et on s'aperçoit que la ville de Chêne-Bougeries a grossso modo trois grands axes traversants. Tout le monde ne va pas se déplacer autrement qu'en voiture, car le CEVA n'est pas pour demain. Le matin, la circulation est très difficile et tant de voitures surtout polluent. Or, elle a l'impression qu'on repousse chaque fois la décision de faire un mini-pas en faveur de la mobilité douce alors que l'on dépense des sommes importantes pour la énième étude ou consultation pour un projet x ou y qu'on ne réalise finalement pas. (Elle ne parle pas de la pelleteuse qui avait été achetée mais dont les dimensions ne lui permettaient pas d'être utilisée au cimetière). On fait au Conseil municipal parfois des choses extrêmement ridicules et quand on propose au Conseil municipal une action somme toute minuscule en faveur de l'environnement, les conseillers hésitent. (La motion parle de lutter contre l'obésité mais elle aurait pu aussi mentionner que celui qui va faire du vélo évitera de consommer de l'alcool). En conclusion, elle trouve que le Conseil municipal se montre très frileux et elle ne trouve pas d'autre adjectif que de qualifier une telle attitude de minable. L'Agenda 21 est à l'horizon de 2021, d'ici là, la situation sera peut-être explosive pour la planète si on n'entreprend rien.

Applaudissements dans la salle.

M. Fassbind, en tant que cycliste au quotidien, se montre très sensibilisé par la mobilité douce; il a l'impression que la problématique de l'incitation à la mobilité

.../..

douce ne passe pas par le porte-monnaie, étant donné que, de toute façon, on sait par les chiffres du TCS qu'une voiture coûte 1 franc au kilomètre. Descendre en ville et remonter, cela coûte 10 francs; donc, les transports en commun sont à l'heure actuelle moins chers que la voiture. Le vélo a un coût ridicule par rapport à la voiture, ce n'est pas non plus en subventionnant une action particulière que l'on va amener quelque chose de plus. Il pense qu'il faut trouver d'autres directions, dans la voie de l'Agenda 21, peut-être des campagnes de communication au niveau du canton, mais il a l'impression que rendre moins cher quelque chose qui est déjà moins cher ne va pas le rendre attractif. Avant le vote, il propose une suspension de séance afin que l'on puisse discuter dans les groupes.

M. Karr souhaiterait revenir sur la question de l'Agenda 21 au regard de la mesure proposée dans la motion. Cette dernière est une proposition somme toute assez modeste, pour ne pas dire une "mesurette". S'il a une ambition pour l'Agenda 21, c'est que ce soit davantage le reflet d'un changement de paradigme pour la commune que simplement dire que l'on va donner une petite incitation. Ceci ne veut pas dire que la proposition de Mme Sobanek est dérisoire mais, avant de crier au loup, pour savoir s'il est question d'étudier dans une commission des mesures en faveur de la mobilité douce, donc de l'affreux mot de "subvention" qui tue toute discussion, il conviendrait de remettre l'église au milieu du village avant de faire une suspension de séance si tel est le souhait. En effet, cette étude n'engage à rien, quelle que soit la commission qui s'en occupe. Bien sûr, s'il devait y avoir une aide financière, la commission Finances serait amenée à trancher. Il y a aussi d'autres axes dans la proposition de Mme Sobanek , autres que cette question de vélo électrique, qui sont extrêmement intéressants, notamment les incitations en faveur des infrastructures et des espaces publics, lesquels sont gravement négligés. La piste cyclable, si on essaie de se rendre en ville par la route de Chêne, est un parcours qui est truffé d'obstacles et de dangers. Or, c'est quelque chose qui ne coûte rien au niveau communal puisqu'il s'agit là du domaine public cantonal et que le canton est tenu de servir tous les usagers de la route et pas uniquement les automobilistes. En conséquence, il invite tout le monde à soutenir cette motion; on en fera des "choux et des pâtés" en commission, mais le message que l'on donnerait en disant non à cette proposition serait vraiment triste.

M. Locher pense qu'il y a un problème de compréhension. On fait une proposition de motion qui est un acte extrêmement contraignant et ceci sur la base d'un texte dont les membres du Conseil municipal ne disposent pas. Ce dernier comporte un certain nombre de points dont aucun n'a été proposé à la commission Mobilités-Nature-Environnement. Ce ne serait pas difficile de faire passer le message au travers du représentant de ladite commission. Il y a une différence entre une proposition lancée au sein d'une commission, laquelle va prendre la température de l'ensemble des groupes et arriver en Conseil municipal avec un texte contraignant que personne n'a sous les yeux. Cela ne veut pas dire que l'idée est mauvaise. On entend de tous les côtés le monde applaudir pour que les gens n'ailent plus en ville en voiture, là n'est pas le problème. Bien sûr, on peut discourir encore longtemps de savoir si c'est ridicule ou non d'adopter un texte contraignant que personne n'a sous les yeux. De son point de vue, c'est important, cela fait partie du respect des institutions. Ce n'est pas du tout quelque chose de futile et il propose que l'on traite la motion sérieusement.

.../..

Mme Sobanek estime que M. Locher et les conseillers municipaux ici présents ont tout à fait l'intelligence et la capacité de comprendre sa motion, après avoir entendu la lecture de délibérations bien plus ardues que ses trois propositions. Elle suggère de les exposer à nouveau :

- 1) Les cartes TPG : en dehors des cartes TPG à l'usage des personnes âgées, mesure sociale, il conviendrait de prendre des mesures spéciales pour encourager l'usage des transports publics.
- 2) Il faudrait étudier un éventuel subventionnement pour l'achat de vélos électriques comme cela se fait ailleurs. Chacun peut consulter le site Internet de la Ville de Neuchâtel sur le concept de mobilité douce, lequel est extrêmement intéressant; ce serait dommage que les autres communes dépassent Chêne-Bougeries qui traîne toujours à prendre des mesures concrètes.
- 3) En ce qui concerne les pistes cyclables, on peut essayer de comprendre pourquoi cette proposition n'est pas venue plus tôt. Lorsque l'on prend son vélo et que l'on emprunte la piste cyclable, on peut se demander à chaque fois si les pneus vont supporter les trous et autres inconvénients.

En conséquence, Mme Sobanek estime que le texte de la motion est compréhensible par tout le monde. La question est de savoir si l'on veut être extrêmement procédurier, extrêmement frileux ou si l'on va permettre à une commission de délibérer.

Mme Garcia ne comprend pas toute cette discussion à ce sujet.

Mme Sobanek demande que l'on renvoie sa proposition à la commission Mobilités-Nature-Environnement et elle ne voit pas pourquoi tout le monde s'énerve.

Mme Othenin-Girard ne pense pas que l'on puisse considérer les cartes réservées aux aînés comme une mesure sociale; c'est aussi une mesure en faveur de la mobilité douce. La proposition de Mme Sobanek est bonne, elle avait déjà été faite par le groupe Libéral concernant les cartes de bus il y a deux ans, mais on peut aussi entreprendre autre chose. Quant au texte, elle partage l'avis de M. Locher qu'il faudrait l'avoir sous les yeux.

La Présidente suggère de se prononcer sur la proposition de M. Fassbind d'une suspension de séance.

- La proposition de suspension de séance est acceptée.

Suspension de séance pendant 10 minutes.

Reprise de la séance.

La Présidente rappelle que la motion demande son renvoi à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Locher indique que le groupe Libéral propose, puisque le texte de la motion n'a pas été communiqué, son ajournement au prochain Conseil municipal.

M. Rivoire signale que le groupe Radical va à peu près dans le même sens. Il acceptera cette fois-ci la motion mais annonce qu'il refusera dorénavant toute motion non écrite.

M. Reverdin annonce pour le groupe Avenir Chênois qu'il appuiera cette proposition. Il trouve dommage que Mme Sobanek, qui a souvent de bonnes idées et qui les défend avec ferveur, ait de la peine à faire passer la forme de ses motions. Ce n'est pas difficile de donner un texte par avance à tout le monde, cela permet d'y réfléchir et de se concerter un tout petit moment.

M. Karr, pour le groupe des Verts, partage l'avis de M. Reverdin quant à la forme écrite. En revanche, la question se justifierait si la motion était compliquée. En l'occurrence, la motion est simple et il pardonnerait bien volontiers à Mme Sobanek; il ne lui ferait pas de griefs pour cette proposition qui, contrairement à celle de la "Maison de l'Enfance", n'est pas touffue et complexe. La motion de ce jour demande simplement une étude et il n'est pas favorable à son renvoi à une prochaine séance du Conseil municipal. Il pense qu'il y a suffisamment d'éléments pour voter ce soir.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, met aux voix la proposition de M. Locher de reporter le vote sur la motion à la prochaine séance.

- Par 11 voix contre et 9 voix pour, l'ajournement de la motion est refusé.

La Présidente met aux voix le renvoi de la motion à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

- Par 13 voix pour et 8 voix contre, la motion est renvoyée à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

9.2 Panneaux d'affichage

Mme Sobanek demande ce qu'il en est du panneau d'affichage des associations le long de la route Jean-Jacques Rigaud, ce dernier ayant disparu. Par ailleurs, qu'en est-il du démontage promis de certains supports d'affichage, notamment au chemin De-La-Montagne ? En effet, il existe toujours autant de panneaux d'affichage commercial alors qu'on avait promis une diminution.

M. Biedermann rappelle qu'un comptage a été fait, il y a une année et demie, et un contrat a été passé ensuite avec la société d'affichage. S'il faut diminuer le nombre de panneaux, il faut à nouveau entrer en discussion avec cette société, mais il n'y a pas plus d'emplacements qu'auparavant.

Mme Sobanek demande où se trouve le panneau des associations.

Mme Meynet confirme qu'elle colle régulièrement des affiches pour les associations et que le panneau a disparu.

M. Rivoire remercie le Conseil administratif d'avoir répondu à ses diverses questions, en particulier pour ce qui concerne la rédaction des procès-verbaux. Dans la mesure où il s'agit d'une réponse orale, il souhaiterait s'assurer qu'elle figurera intégralement dans le procès-verbal ainsi que sur le site www.chene-bougeries.ch.

9.3 Transmission des procès-verbaux de la commission ad hoc "Maison de l'Enfance"

Mme Meynet rappelle que la commission ad hoc travaille très régulièrement. Les procès-verbaux sont transmis aux conseillers municipaux mais elle souhaiterait que l'on restreigne ces envois aux seuls conseillers membres de la commission ad hoc. En effet, force est de constater qu'il y a des fuites et il serait souhaitable que rien ne transpire des discussions avant que des propositions soient faites.

Mme Tiercy ne pense pas que ce soit une bonne proposition. Chaque commissaire est assez grand pour ne pas divulguer ce qui se dit en commission et elle trouve très dommage de mettre de la suspicion dans cette affaire. Chacun est adulte.

Mme Martin-Achard demande si quelque chose est prévu à ce sujet dans le règlement du Conseil municipal.

Mme Salerno rappelle que, selon l'article 75 dudit règlement, les séances des commissions et leurs procès-verbaux ne sont pas publics. Donc, on parle bel et bien de fuites. La question est de savoir s'il ne faudrait pas instaurer des mesures à l'encontre des conseillers municipaux qui seraient pris en faute, ou sur qui il y aurait des doutes, d'autant plus que chacun a prêté serment. Il faut que l'on soit responsable et s'en tenir au règlement.

M. Berdat partage entièrement ce que vient de dire Mme Tiercy, à savoir que tout le monde est adulte. Malheureusement, s'il y a des fuites, il y a toujours la possibilité de demander au procès-verbaliste d'établir un procès-verbal décisionnel sans que l'ensemble du contenu des discussions soit reporté. C'est une solution de compromis qui pourrait être adoptée.

M. Fassbind estime que dans ce dossier en particulier, on a voulu faire preuve d'ouverture et de communication. Cela ne serait pas positif de créer des blocages à l'interne.

Mme Meynet tient à préciser son propos. Actuellement, la commission ad hoc "Maison de l'Enfance" procède à des auditions; elle va ensuite en faire la synthèse qui sera remise à tout le monde. Dans ce processus, il y a parfois des écueils et si elle demande une certaine discréetion, c'est parce qu'elle a reçu des appels téléphoniques de menaces.

M. Rivoire demande à M. Berdat ce qui se fait à Berne en la matière.

M. Berdat souligne qu'au niveau cantonal et fédéral, la situation est un peu différente, car chaque élu reçoit le procès-verbal de la commission à laquelle il participe (et non pas des autres commissions).

Mme Sobanek fait remarquer que chacun a prêté serment face à une communauté; dans ces conditions, c'est le procès-verbal en tant que tel qui n'est pas public. En revanche, chacun a le droit de parler, si ce n'est en partie pour s'informer et prendre la température. Elle se voit mal prendre des décisions sans avoir une idée de ce que la population ressent sur tel ou tel sujet. Elle ne fait pas partie de la commission ad hoc et peut assurer qu'elle n'en a parlé à personne, en dehors de cette enceinte. Toutefois, elle trouverait regrettable d'instaurer une sorte de police des consciences du Conseil municipal. La grande différence se situe entre une communication intégrale et évoquer des pistes éventuelles. Par contre, elle peut comprendre qu'une commission qui discute de sujets extrêmement vulnérables entende travailler dans la sérénité avant de rendre les choses publiques. Dans ce cas, il faudrait opter, comme M. Berdat l'a suggéré, pour la prise d'un procès-verbal extrêmement succinct. Mais il important et du devoir de chacun, en tant que conseiller municipal, de récolter un maximum d'informations quant à la "Maison de l'Enfance".

Pour Mme Salerno, récolter des idées et révéler ce qui se passe en commission est une approche bien différente.

Mme Garcia estime important que tous les commissaires reçoivent les procès-verbaux parce que la synthèse des débats est toujours un résumé. En revanche, elle souhaiterait revenir sur les menaces dont Mme Meynet fait l'objet pour relever que c'est significatif d'un sujet devenu hautement émotionnel et qui a complètement quitté le plan de la réalité. Elle trouve regrettable, voire dangereux, que la présidente de la commission soit ainsi menacée.

M. Spinelli souhaiterait partager cet étonnement et son émotion face à ce qu'il apprend. Il y a un caractère extrême dans ce sujet et il faudrait éviter de faire un excès de formalisme. Il n'aurait aucun problème pour sa part à recevoir l'ensemble des procès-verbaux dans un mois. Il trouve que la solution que propose M. Berdat est idéale : un procès-verbal où aucun nom n'apparaît, avec une synthèse qui résume telle ou telle piste évoquée.

- La Présidente prend note de la position du Conseil municipal, soit de continuer à transmettre les procès-verbaux en retenant la suggestion de M. Berdat, à savoir la rédaction des documents de nature décisionnelle.

Mme Sobanek saisit l'occasion de demander que les procès-verbaux du Conseil Municipal soient transmis suffisamment longtemps à l'avance.

9.3 Travail des ASM dans la commune

La Présidente fait état de rumeurs selon lesquelles les ASM seraient parfaitement inutiles et qu'il faudrait les supprimer. Elle ignore la provenance de cette rumeur mais elle tient à ce qu'il soit réaffirmé, si besoin est, que les ASM font bien leur travail à Chêne-Bougeries.

9.4 Hommage à M. Berdat

M. Karr souhaiterait adresser quelques mots à M. Berdat.

" Cher Christophe,

J'aimerais vous dire que lorsque vous avez annoncé que vous étiez élu au Grand Conseil et que vous nous quittiez ce soir, j'ai tenté de me rassurer en disant que finalement, vous êtes attaché à la commune et que ce qui devait arriver est arrivé. C'est une tristesse, mais c'est aussi une promotion d'avoir siégé à vos côtés. Une promotion, parce que quand ma maman a appris que j'allais siéger au Conseil municipal, elle pensait à un égarement. Et un jour elle a su que finalement, le secrétaire général du parti libéral de Suisse qui était en fait le fils spirituel d'Adam Smith était parmi nous et que nous aurions une espèce de Tocqueville du chemin De-La-Montagne avec lequel nous pourrions débattre et avoir des joutes oratoires, effectivement, elle n'a pas été déçue et tout d'un coup je suis remonté dans son estime. Donc, votre départ, vous en imaginez bien les conséquences. Je dois dire que, bien au-delà de cette promotion sociale, j'ai beaucoup apprécié en vous l'humaniste, la personne qui a une certaine joie de vivre, un côté bon vivant et une ouverture d'esprit qui est rare et qui fait honneur à la commune et à l'esprit des uns et des autres dans lequel cette commune a baigné depuis 1801, et certainement bien avant. Je crois que vous manquerez à ces murs, je tenais à vous le dire au nom du groupe des Verts de Chêne-Bougeries."

Mme Grandjean-Kyburz remet un cadeau à M. Berdat au nom des autorités communales, et lui adresse ces mots :

" Ta passion pour la chose publique va être modifiée puisque tu dois renoncer à tes engagements politiques aussi sur le plan cantonal. C'est avec beaucoup de tristesse qu'on te voit partir. J'aimerais te remercier pour ton engagement, tes interventions toujours pertinentes, dans le respect et dénuées d'agressivité. Je crois que c'est extrêmement valorisant et c'est une bonne leçon pour chacun de nous. Bon vent ! "

9.5 Nouveau système de communication

M. Reverdin souligne en préambule qu'il va tenter de poursuivre sur un autre sujet, à savoir la teneur du courrier remis en séance relatif à la mise en oeuvre d'un nouveau système de communication à l'attention des membres du Conseil municipal. Il pense que c'est une bonne chose et il remercie l'administration de ses efforts pour la mise sous forme électronique des textes transmis aux conseillers municipaux. Il souhaiterait faire une proposition dans le sens que ces communications électroniques disposent

.../..

d'un numéro séquentiel afin de s'assurer d'avoir reçu l'ensemble des documents. Il tient également à exprimer un regret lorsqu'il découvre que l'accès au réseau intercommunal n'est pas prévu à ce stade.

9.6 Avenue des Amazones

Mme Othenin-Girard remercie le Conseil administratif d'avoir fait poser deux seuils de ralentissement à l'avenue des Amazones. Personne ne s'en plaint. Elle avait lu dans un procès-verbal qu'il était question d'en placer un autre au chemin de l'Eperon. Ce n'est pas là un axe présentant la même nécessité, mais dans cette attente, encore mille fois merci pour l'avenue des Amazones.

La Présidente adresse quelques mots pour son départ en tant que Présidente du Conseil municipal.

" Madame le Maire,
 Messieurs les Conseillers administratifs,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
 Monsieur le Secrétaire général,
 Mesdames et Messieurs,

Lors de l'installation du Conseil municipal, vous avez élu votre bureau et vous m'avez chargée de la Présidence. Je pensais bien que cela ne serait pas facile. Mais je dois dire que si les débuts furent laborieux, car il n'est pas du tout évident d'être à cette place, d'avoir des yeux partout et, quand on a enfin compris comment cela fonctionne, on passe au suivant. Rassurez-vous, c'est parfait comme cela.

Je souhaite tout d'abord remercier chaleureusement ici le bureau qui m'a toujours soutenue.

Au vu de la constitution de ce Conseil municipal, je vous avais dit à l'époque que je souhaitais que nos différences enrichissent nos débats pour le bien de notre Ville.

En conséquence de quoi, mon but premier était que chacun puisse s'exprimer et je crois que chacun a pu le faire tout à loisir, même si parfois j'aurais dû être plus intransigeante et canaliser davantage la discussion sur le sujet.

Vous avez su le faire avec respect et tolérance entre vous, même si parfois, il y a eu quelques piques, c'est comme dans une famille, ce n'est pas toujours parfaitement calme. Alors, un grand merci pour votre courtoisie.

Faire de la politique, c'est s'occuper de la cité, mais c'est surtout prévoir, pas faire forcément de l'administration; c'est voir à long terme ce que Chêne-Bougeries sera. En effet, comment sera-t-elle en l'an 2020, c'est à relativement court terme, mais en 2050, voir 2100. Il faut imaginer et ce n'est pas toujours facile.

En effet, comment va se développer Chêne-Bougeries du point de vue population, routes et circulation, urbanisme, etc.

Je vous signalais, lors de notre séance d'installation, que c'est probablement Eole qui ferait avancer notre bateau. Mais, le vent s'est levé et ce fut un peu la tempête.

.../...

Nos concitoyens s'en sont mêlés et, par leurs réactions, nous obligent à réfléchir et à nous remettre en question mais, même si c'est dur, c'est stimulant.

Ce Conseil municipal essaie donc de faire son possible. Et je sais gré à ces hommes et femmes qui se sont engagés pour le bien de leur Ville, car ils le font et cela je peux le garantir à nos concitoyens, avec leur conscience.

Alors que personnellement, j'aime travailler sans trop de contrainte, j'ai dû étudier les lois de procédure administrative, lois sur l'aménagement du territoire, etc. L'expérience vécue m'a enrichie.

Mon prédécesseur avait souhaité que notre Conseil fasse des propositions, il regrettait de ne pas avoir eu beaucoup de motions et de résolutions. Il aurait donc été fort content, cette année, au vu du nombre de motions, questions écrites, résolutions, etc.

Cela bouge. Quel bonheur.

Tout n'a pas été résolu, loin s'en faut, et il y a encore des questions en suspens, ainsi que des dossiers qui sont restés, momentanément en attente, mais qui vont avancer tout prochainement.

Mon successeur, de par sa profession, aime la vie. Il met au monde.

Mais il y a un plus. Locher signifie, d'après le dictionnaire "secouer" un arbre pour en récolter les fruits. Il y a donc une similitude. Si les décisions sont difficiles à prendre, il pourra secouer ce Conseil municipal pour les faire naître et là, je ne sais pas s'il utilisera la gaule ou le forceps.

Alors, je lui souhaite d'avoir autant de plaisir que moi et de faire une récolte abondante de projets.

Je tiens encore ici à remercier l'administration municipale et son secrétaire général pour m'avoir permis de remplir au plus près de ma conscience ce mandat que vous m'aviez confié.

Bonne route à ce Conseil municipal et Vive Chêne-Bougeries. "

10) Naturalisations

La Présidente prononce le huis clos, prend la parole en tant que présidente de la commission Naturalisations et présente cinq dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Candidature 5 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Puis, la Présidente lève la séance à 22h.58.

La Secrétaire
du Conseil municipal
D. MEYNET

La Présidente
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC

Annexes : - invitation du jardin d'enfants-garderie "Les Castagnettes"

- invitation de l'AGG concernant la Fédération Suisse de Gymnastique
- lettre de démission de M. Christophe Berdat de sa fonction de conseiller municipal
- courrier de l'Etat-major de la compagnie des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries concernant le remplacement de véhicules feu
- détail des dépassements sur dépenses